



## Syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire

**Adresse** : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

**Mail** : [cfdt@cfdtpenit.org](mailto:cfdt@cfdtpenit.org)

**Site** : [www.cfdtpenit.org](http://www.cfdtpenit.org)

Douai, le 10 Juillet 2026

### **NOUVEAU DGAP : L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE N'A PLUS LE TEMPS D'ATTENDRE**

L'installation récente du nouveau directeur général de l'administration pénitentiaire intervient alors que notre institution traverse une crise profonde et durable.

**La réalité du terrain est brutale : nos prisons débordent et les personnels tiennent à bout de bras une administration sous tension permanente.**

Surpopulation carcérale historique, matelas au sol, violences, effectifs en tension : les difficultés s'accumulent tandis que les missions se complexifient. Criminalité organisée, renseignement, radicalisation, cybercriminalité, troubles psychiatriques et lutte contre la pédocriminalité imposent aujourd'hui de repenser profondément notre administration.

Le garde des Sceaux affiche une feuille de route dense : sécurisation des établissements, future police pénitentiaire, quartiers de haute sécurité, renforcement de la formation, recrutements et création de nouvelles places.

**Les annonces sont là. Les personnels attendent désormais les moyens, le calendrier et des résultats.**

### **CONSTRUIRE NE SUFFIRA PAS : IL FAUT ANTICIPER ET RÉGULER**

Des établissements sont en construction, de nouvelles places sont programmées et des solutions modulaires doivent rapidement augmenter les capacités d'accueil.

Ces réponses ne sont pas suffisantes. Mais pendant que nous construisons, la population carcérale continue d'augmenter.

**À ce rythme, chaque nouvelle place risque d'être occupée avant même d'avoir desserré durablement l'étau de la surpopulation.**

La **CFDT Pénitentiaire** assume donc de poser clairement la question d'une véritable **régulation carcérale**.

Réguler ne signifie pas ouvrir les portes des prisons. Réguler, c'est arrêter d'attendre que les coursives débordent et que les matelas soient au sol pour agir.

Nous proposons la création, dans chaque territoire, d'un **mécanisme permanent d'alerte et de régulation carcérale** associant l'autorité judiciaire, l'administration pénitentiaire et les SPIP.

Lorsque des seuils de tension clairement définis sont atteints, une cellule territoriale doit pouvoir se réunir automatiquement afin d'anticiper les sorties programmées, d'accélérer l'examen des situations juridiquement éligibles à un aménagement de peine et de mobiliser efficacement les dispositifs existants, sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

La **CFDT Pénitentiaire** propose également un **indicateur national de tension carcérale** intégrant le taux d'occupation, les matelas au sol, les effectifs réellement disponibles, le niveau de violence, les capacités des SPIP et la situation sanitaire et psychiatrique des personnes détenues.

**Une prison ne devient pas ingérable à partir d'un simple pourcentage. Elle le devient lorsque tous les voyants passent au rouge et que les personnels restent seuls pour en gérer les conséquences.**

La politique pénale doit également intégrer la réalité carcérale. Toute évolution législative susceptible d'augmenter significativement le nombre d'incarcérations doit être accompagnée d'une évaluation de son impact sur les capacités pénitentiaires, les effectifs et les moyens.

**On ne peut pas décider en amont et demander ensuite aux personnels pénitentiaires d'absorber seuls les conséquences en aval.**

### **SANTE MENTALE : LA PRISON NE PEUT PLUS PALLIER LES INSUFFISANCES DU SYSTEME DE SOINS**

Les personnels sont quotidiennement confrontés à des personnes souffrant de troubles psychiques parfois extrêmement lourds.

Les structures spécialisées, les équipes de soins et les capacités d'hospitalisation adaptées doivent être renforcées.

**Un personnel pénitentiaire, quelle que soit sa formation, ne remplacera jamais un professionnel de santé.**

### **FORMER PLUS, MAIS SURTOUT FORMER AUTREMENT ET FORMER MIEUX !**

Le renforcement des capacités de formation est aujourd'hui indispensable. **Quelle que soit l'organisation qui sera retenue demain, elle devra garantir avant tout la qualité de la formation et des conditions d'apprentissage à la hauteur des missions exercées.**

Une meilleure répartition territoriale des capacités de formation constitue également un véritable enjeu d'attractivité et d'accessibilité, notamment pour ceux que l'éloignement d'Agen et les contraintes de mobilité peuvent aujourd'hui freiner.

**Former davantage, oui. Mais jamais au détriment des élèves et de la qualité de leur formation.**

### **POLICE PÉNITENTIAIRE : UN NOM NE FAIT PAS UNE POLICE**

La future police pénitentiaire ne peut se limiter à un changement d'appellation. Elle doit reposer sur un statut clairement défini, des missions identifiées, une doctrine d'emploi, une formation spécialisée et de véritables moyens opérationnels. Les personnels exercent déjà des missions de sécurité, d'intervention, de renseignement et de lutte contre les trafics.

**La reconnaissance doit être à la hauteur des responsabilités exercées.**

### **RECRUTER NE SUFFIT PLUS. IL FAUT FIDÉLISER**

Remplir les écoles ne suffira pas si les personnels quittent rapidement l'administration.

Le véritable défi est désormais de donner envie de rester.

Conditions de travail, reconnaissance des métiers, rémunération, perspectives de carrière, protection des agents, logement dans les territoires en tension et organisation du travail : **la fidélisation doit devenir une priorité nationale.**

Les personnels n'attendent plus des discours sur leur engagement.

**DÉSORMAIS, la CFDT Pénitentiaire attend des actes.**

A l'issue de la période estivale, **la CFDT Pénitentiaire souhaite rencontrer le nouveau directeur général de l'administration pénitentiaire** afin d'échanger directement sur ces enjeux, de porter les réalités vécues par les personnels et de présenter ses propositions.

Le bureau CFDT Pénitentiaire

**Agents publics respectés :  
Services publics de qualité**  
Elections Fonction Publique - 3 au 10 décembre 2026

